

BRUSSELS EKIDEN

18.10.2025



FORMULAIRE DE COMMANDE EKIDEN VILLAGE

Entreprise:

Prénom:

Nom:

Rue:

N°:

Code Postal:

Ville:

Tél.:

E-mail:

TVA:

Date:

TENTE PAGODE avec plancher:	Tente 5m x 5m	25m2	€1250	☐
	Tente 10m x 5m	50m2	€2500	☐

OPTIONNEL:

Alimentation électrique (=16A – 220V – 3500 Watt):

Toilettes:

Chaises:

Table rectangulaire 180 cm X 75 cm:

Table haute:

Tabourets:

Barbecue:

Cashless card €20 (food & drinks):

Cashless card €40 (food & drinks):

Cashless card €60 (food & drinks):

TOTAL:

(incl. 21% TVAC)

Tous les prix s'entendent HTVA 21 %
sauf mention contraire

☐ Je déclare avoir pris connaissance et être d'accord avec les conditions générales d'application lors de la commande de ces services, tel qu'énoncé sur la page suivante du bon de commande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – GOLAZO SPORTS SA

ARTICLE 1. Champ d'application

Sauf dérogations écrites convenues entre les parties et sans préjudice d'éventuelles conditions particulières convenues dans un contrat séparé, la prestation de services par GOLAZO SPORTS SA, à laquelle le présent bon de commande se réfère, se fait aux conditions suivantes. Les conditions générales l'emportent sur toutes les conditions autres ou contraires du client, même si celles-ci sont communiquées postérieurement. Ces conditions prévalent et sont complétées par les conditions stipulées sur la facture de GOLAZO SPORTS SA. Elles sont réputées avoir été acceptées par le client sauf contestation écrite, motivée et recommandée de la part de ce dernier dans les cinq jours calendrier suivant la réception. La nullité éventuelle d'une des présentes dispositions n'influence en aucun cas la validité des autres dispositions.

ARTICLE 2. Modification unilatérale

Golazo Sports SA se réserve le droit de modifier unilatéralement ces conditions générales. Elle en informera le client par écrit. Le client a le droit de résilier le contrat sans frais dans les 30 jours calendrier suivant la notification de ce changement. Sinon, il sera réputé avoir accepté les conditions générales telles qu'elles auront été modifiées.

ARTICLE 3. Commande – Offre

Seule une offre écrite de GOLAZO SPORTS SA est valide. La durée de validité de l'offre est limitée à 30 jours. Le contrat n'est conclu qu'après acceptation de la commande du client par GOLAZO SPORTS SA.

ARTICLE 4. Représentation

Le client est valablement représenté par le signataire du bon de commande.

ARTICLE 5. Propriété intellectuelle

Golazo Sports SA reste le titulaire unique des droits de propriété intellectuelle sur ses créations et organisations.

ARTICLE 6. Prix

Les prix sur les factures émises par GOLAZO SPORTS SA sont libellés en euro, taxes non comprises. Les prix s'entendent toujours TVA non comprise, sauf indication contraire. Le risque de change est à charge du client. En cas d'augmentation du prix de certains produits sur lesquels GOLAZO SPORTS SA n'a elle-même aucune influence, les prix peuvent être ajustés en conséquence.

ARTICLE 7. Paiement

Les factures sont payables sur le compte de GOLAZO SPORTS SA indiqué sur les factures. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables sous 30 jours.

ARTICLE 8. Retards de paiement

En cas de retard de paiement à la date d'échéance, le montant de toute facture émise par GOLAZO SPORTS SA est augmenté de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité conventionnelle forfaitaire et irréductible de 20 % et d'un intérêt de 1 % par mois de retard entamé, calculé à partir de la date d'échéance.

ARTICLE 9. Annulation

Toute annulation d'une commande par le client doit être effectuée par écrit. Elle n'est valable qu'après avoir été acceptée par écrit par GOLAZO SPORTS SA. L'annulation d'une commande n'est possible que jusqu'à 2 mois avant la date d'exécution des services. Si le client souhaite annuler ultérieurement, il devra s'acquitter d'une indemnité équivalant à 30 % des services annulés. Si le client souhaite annuler moins de 20 jours avant l'événement pour lequel les services sont fournis, il devra s'acquitter d'une indemnité équivalant à 50 % des services annulés, avec un minimum de 350 euros.

ARTICLE 10. Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure ou d'une cause indépendante de sa volonté, GOLAZO SPORTS SA se trouve dans l'impossibilité d'exécuter la commande acceptée ou de le faire dans le délai de prestation spécifié, elle a le droit de résilier le contrat sans être redevable d'aucune indemnité. Tout événement qui survient en dehors de la volonté et du contrôle des parties et que les parties ne pouvaient raisonnablement pas prévoir au moment de la conclusion du contrat, constitue un cas de force majeure. Les parties reconnaissent expressément que notamment les circonstances suivantes constituent des cas de force majeure : des conditions météorologiques extrêmes, une grève, des interruptions dans l'alimentation électrique ou dans les télécommunications, un attentat, une menace terroriste, etc.

ARTICLE 11. Responsabilité

Sauf en cas de faute intentionnelle, GOLAZO SPORTS SA ne peut être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution tardive d'un service accepté à la suite d'une faute d'un de ses préposés ou de sous-traitants ou à la suite d'une faute du client. La responsabilité de GOLAZO SPORTS SA pour tout dommage direct ou indirect commis lors de l'exécution d'un service accepté par elle, est en toutes circonstances exclue, sauf en cas de faute intentionnelle. Si dans l'hypothèse impossible où GOLAZO SPORTS SA devait être tenue de payer un dédommagement, pour quelque raison que ce soit, ce dédommagement serait en tous les cas limité au montant du dommage direct établi, à l'exclusion de tout autre dommage. Le dédommagement ne dépassera en aucun cas le prix faisant l'objet du contrat.

ARTICLE 12. Réclamations

Aucune réclamation concernant les services ne sera acceptée si elle n'est pas adressée par lettre recommandée à GOLAZO SPORTS SA, Schoebroekstraat 8, 3583 Paal-Beringen, dans les 8 jours calendrier suivant la prestation de services ou la découverte d'un défaut. À défaut, la prestation de services sera réputée avoir été acceptée.

ARTICLE 13. Obligations

Golazo Sports SA met tout en œuvre pour exécuter ses obligations contractuelles et satisfaire aux attentes du client. Cependant, elle n'est tenue que par une obligation de moyens.

ARTICLE 14. Données personnelles

Le client autorise GOLAZO SPORTS SA à conserver toutes les données personnelles échangées dans le cadre de la relation entre les parties et à les intégrer dans un fichier à des fins commerciales et administratives et en vue de mailings directs. Le client veillera à ce que toutes les formalités légales soient accomplies et à ce que les personnes concernées bénéficient, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, du droit d'accès aux données traitées et à leur correction. Sauf opposition explicite du client, les données peuvent être transmises à des tiers.

ARTICLE 15. Droit applicable

Les contrats entre GOLAZO SPORTS SA et le client sont régis par le droit belge. Tous les litiges sont de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Hasselt. Cela vaut également pour les lettres de change tirées sur le client.